



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII OLYMPIADE – TOKYO 2020

UNION CYCLISTE INTERNATIONALE (UCI)

Cyclisme Mountain Bike

A. ÉPREUVES (2)

Épreuve masculine (1)	Épreuve féminine (1)
Cross-country	Cross-country

B. QUOTA D'ATHLÈTES

1. Quota total pour le Mountain Bike:

	Places de qualification	Places pays hôte	Places sur invitation commission tripartite	Total
Hommes	37	1	0*	38
Femmes	37	1	0*	38
Total	74	2	0*	76

* Veuillez consulter la section "Principes de qualification - Places sur invitation de la commission tripartite"

2. Nombre maximum d'athlètes par CNO:

	Quota par CNO
Hommes	3
Femmes	3
Total	6

Tout athlète inscrit dans une autre discipline du cyclisme aura le droit d'être inscrit au Mountain Bike, à condition que le CNO ait obtenu une place de quota dans ladite épreuve, que les limites de participation par CNO et par épreuve ne soient pas dépassées, et que les critères d'admission de l'athlète soient remplis.

3. Mode d'attribution des places:

La place est attribuée au CNO.

C. ADMISSION DES ATHLÈTES

Tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la Charte olympique en vigueur actuellement, notamment à la Règle 41 (Nationalité des concurrents) et la Règle 43 (le Code mondial antidopage et le Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations des compétitions). Seuls les athlètes en conformité avec la Charte olympique sont admis à participer aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020.



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII OLYMPIADE – TOKYO 2020

Critères relatifs à l'âge:

Tous les athlètes participant aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020 doivent être nés le 31 décembre 2001 au plus tard.

Critères supplémentaires requises par la FI:

Pour pouvoir participer aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020, tous les athlètes doivent:

- Être en possession d'une licence en cours de validité émise par une fédération nationale reconnue par l'UCI.
- Avoir au moins 10 points UCI au classement individuel Cross-country UCI du 28 mai 2019 ou 28 mai 2020.

D. PRINCIPES DE QUALIFICATION

PLACES DE QUALIFICATION

Les épreuves de qualification sont citées dans l'ordre de qualification hiérarchique suivant.

HOMMES et FEMMES

Nombre de places	Épreuves de qualification															
30	<p>Classement de qualification olympique UCI</p> <table border="1"><thead><tr><th>Classement</th><th>Athlètes qualifiés par NOC</th><th>Nombre total d'athlètes</th></tr></thead><tbody><tr><td>CNO classés 1 à 2</td><td>3</td><td>6</td></tr><tr><td>CNO classés 3 à 7</td><td>2</td><td>10</td></tr><tr><td>CNO classés 8 à 21</td><td>1</td><td>14</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>Sous-total: 30</td></tr></tbody></table> <p>Le classement de qualification olympique UCI est la somme des classements par nation Cross-country UCI du 28 mai 2019 et du 28 mai 2020.</p> <p>Le classement par nation Cross-country UCI du 28 mai 2019 est établi sur la base des résultats obtenus entre le 28 mai 2018 et le 27 mai 2019. Le classement par nation Cross-country UCI du 28 mai 2020 est établi sur la base des résultats obtenus entre le 28 mai 2019 et le 27 mai 2020.</p> <p>Le classement par nation Cross-country UCI est établi en additionnant les points des trois (3) meilleurs athlètes de chaque CNO au classement individuel Cross-country UCI. Les CNO qui n'ont qu'un (1) ou deux (2) athlètes classés figureront également au classement par nation Cross-country UCI.</p> <p>En cas d'égalité, les CNO auront leur place déterminée en fonction de leur athlète le mieux placé dans le classement individuel Cross-country UCI du 28 mai 2020.</p>	Classement	Athlètes qualifiés par NOC	Nombre total d'athlètes	CNO classés 1 à 2	3	6	CNO classés 3 à 7	2	10	CNO classés 8 à 21	1	14			Sous-total: 30
Classement	Athlètes qualifiés par NOC	Nombre total d'athlètes														
CNO classés 1 à 2	3	6														
CNO classés 3 à 7	2	10														
CNO classés 8 à 21	1	14														
		Sous-total: 30														



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII OLYMPIADE – TOKYO 2020

3	<p>Résultat individuel de l'épreuve elite des Championnats Continentaux 2019 (sauf Europe et Océanie)</p> <p>Seuls les CNO qui n'ont pas obtenu de place par le biais du classement de qualification olympique UCI peuvent se qualifier par le résultat individuel de l'épreuve elite à l'issue des Championnats Continentaux 2019.</p> <table border="1"><thead><tr><th>Continent</th><th>Résultat individuel elite</th><th>Athlètes qualifiés par NOC</th><th>Nombre total d'athlètes</th></tr></thead><tbody><tr><td>Afrique</td><td>CNO le mieux classé</td><td>1</td><td>1</td></tr><tr><td>Amérique</td><td>CNO le mieux classé</td><td>1</td><td>1</td></tr><tr><td>Asie</td><td>CNO le mieux classé</td><td>1</td><td>1</td></tr><tr><td colspan="3"></td><td style="text-align: right;">Sous-total: 3</td></tr></tbody></table> <p>Pour chaque sexe, un CNO peut obtenir au maximum une (1) place par le résultat individuel de l'épreuve elite à l'issue des Championnats Continentaux 2019.</p> <p>Si un CNO obtient une place par le résultat individuel de l'épreuve elite à l'issue des Championnats Continentaux 2019, alors qu'il s'est déjà qualifié par le biais du classement de qualification olympique UCI, le CNO suivant le mieux classé au résultat individuel de l'épreuve elite des Championnats Continentaux en question sera attribué la place.</p> <p>Si aucun CNO n'est éligible d'obtenir une place selon le processus susmentionné, celle-ci sera allouée au CNO du même continent occupant le rang suivant au classement de qualification olympique UCI.</p>	Continent	Résultat individuel elite	Athlètes qualifiés par NOC	Nombre total d'athlètes	Afrique	CNO le mieux classé	1	1	Amérique	CNO le mieux classé	1	1	Asie	CNO le mieux classé	1	1				Sous-total: 3
Continent	Résultat individuel elite	Athlètes qualifiés par NOC	Nombre total d'athlètes																		
Afrique	CNO le mieux classé	1	1																		
Amérique	CNO le mieux classé	1	1																		
Asie	CNO le mieux classé	1	1																		
			Sous-total: 3																		
4	<p>Championnats du Monde Mountain Bike UCI 2019</p> <p>Pour chaque sexe, les deux (2) meilleurs CNO du résultat de l'épreuve elite Cross-country olympique et les deux (2) meilleurs CNO du résultat de l'épreuve moins de 23 ans Cross-country olympique - qui ne se sont pas encore qualifiés - obtiennent maximum un (1) quota par CNO. Les deux CNO s'étant qualifiés par l'épreuve elite ne seront pas considérés pour l'allocation de place par l'épreuve moins de 23 ans.</p> <table border="1"><thead><tr><th>Résultat individuel de l'épreuve</th><th>Athlètes qualifiés par NOC</th><th>Nombre total d'athlètes</th></tr></thead><tbody><tr><td>Les deux (2) CNO les mieux classés dans l'épreuve elite</td><td>1</td><td>2</td></tr><tr><td>Les deux (2) CNO les mieux classés dans l'épreuve moins de 23 ans</td><td>1</td><td>2</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td style="text-align: right;">Sous-total: 4</td></tr></tbody></table>	Résultat individuel de l'épreuve	Athlètes qualifiés par NOC	Nombre total d'athlètes	Les deux (2) CNO les mieux classés dans l'épreuve elite	1	2	Les deux (2) CNO les mieux classés dans l'épreuve moins de 23 ans	1	2			Sous-total: 4								
Résultat individuel de l'épreuve	Athlètes qualifiés par NOC	Nombre total d'athlètes																			
Les deux (2) CNO les mieux classés dans l'épreuve elite	1	2																			
Les deux (2) CNO les mieux classés dans l'épreuve moins de 23 ans	1	2																			
		Sous-total: 4																			

PLACES DU PAYS HÔTE

Pour chaque sexe, le pays hôte est assuré d'une (1) place de quota dans le cas où il n'a qualifié aucune place de qualification. Si le pays hôte a qualifié des places de qualification, la place du pays hôte sera réattribué comme indiqué au paragraphe **F. Réattribution des places du pays hôte inutilisées.**



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII OLYMPIADE – TOKYO 2020

PLACES SUR INVITATION DE LA COMMISSION TRIPARTITE

Pour le Mountain Bike, aucune place sur invitation de la commission tripartite ne sera allouée directement dans le cadre du quota d'athlètes. Des places sur invitation de la commission tripartite peuvent être offertes à des CNO dans le cadre du processus de réattribution des places de qualification inutilisées dans les épreuves individuelles, une fois que l'attribution initiale de quota a été complété, comme décrit au paragraphe **F. Réattribution des places de qualification inutilisées**.

Le 14 octobre 2019, le Comité International Olympique invitera tous les CNO admissibles à soumettre leurs demandes de places sur invitation de la commission tripartite. Les CNO doivent soumettre leurs demandes le 15 janvier 2020 au plus tard. La Commission tripartite confirmera, par écrit, l'attribution des places d'invitation aux CNO concernés à l'issue de la fin de la période de qualification du sport concerné.

Des informations détaillées concernant les places sur invitation de la commission tripartite figurent dans le document intitulé "*Jeux de la XXXIIe Olympiade, Tokyo 2020 - Places sur invitation de la commission tripartite pour les Jeux Olympiques - Règlement et procédure d'attribution*".

E. PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES

Suite à l'application de la répartition des quotas décrite au paragraphe **D. Principes de qualification**, les places restant qui n'ont pas pu être attribuées seront allouées - maximum une (1) place par CNO - au prochain CNO - non encore qualifié - le mieux classé au classement de qualification olympique UCI.

Le 28 mai 2020, le classement final de qualification olympique UCI sera publié sur le site web de l'UCI (www.uci.ch), et d'ici au 5 juin 2020 l'UCI informera les CNO concernés des places qui leur ont été allouées. Les CNO auront alors 14 jours pour confirmer s'ils souhaitent utiliser ces places, tel qu'indiqué au paragraphe **H. Période de qualification**.

F. RÉATTRIBUTION DES PLACES INUTILISÉES

RÉATTRIBUTION DES PLACES DE QUALIFICATION INUTILISÉES

Si une place attribuée par le classement de qualification olympique UCI n'est pas confirmée par le CNO avant la date limite de confirmation des places, ou est refusée par le CNO, la place sera réattribuée au prochain CNO - non encore qualifié - le mieux classé dans le classement de qualification olympique UCI du 28 mai 2020.

Si une place attribuée par le biais du résultat individuel de l'épreuve elite des Championnats Continentaux 2019, n'est pas confirmé par le CNO, ou est refusé par le CNO, la place sera réattribuée au CNO - non encore qualifié - le mieux classé suivant du continent concerné dans le résultat individuel de l'épreuve elite des Championnats Continentaux 2019. Si aucun CNO n'est éligible, la place sera ensuite attribuée au CNO - non encore qualifié - suivant le mieux classé au classement de qualification olympique UCI du 28 mai 2020.

Si une place attribuée par le biais du résultat individuel de l'épreuve elite ou moins de 23 ans des Championnats du Monde UCI 2019, n'est pas confirmé par le CNO, ou est refusé par le CNO, la place sera réattribuée au CNO - non encore qualifié - le mieux classé suivant dans le résultat individuel de l'épreuve elite ou moins de 23 ans respectif des Championnats Continentaux 2019. Si aucun CNO n'est éligible, la place sera ensuite attribuée au CNO - non encore qualifié - suivant le mieux classé au classement de qualification olympique UCI du 28 mai 2020.



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII OLYMPIADE – TOKYO 2020

Si une place reste non allouée, toutes ces places seront réparties par la commission tripartite en tant que place sur invitation de la commission tripartite.

RÉATTRIBUTION DES PLACES DU PAYS HÔTE INUTILISÉES

Si le pays hôte qualifie des places de qualification ou décide de ne pas utiliser les places du pays hôte attribuées, ce dernier sera réattribué au prochain CNO - non encore qualifié - le mieux classé dans le classement de qualification olympique UCI du 28 mai 2020.

G. PRINCIPES GÉNÉRAUX CONCERNANT LES ATHLÈTES DE RÉSERVE

ATHLÈTES DE RÉSERVE

Les athlètes en compétition, qui ont une accréditation Aa et qui sont inscrits par leur CNO dans n'importe quelle épreuve du cyclisme, peuvent être sélectionnés pour remplacer un autre athlète inscrit dans une discipline/épreuve de cyclisme différent jusqu'au moment de la confirmation finale pour cette épreuve.

Les athlètes de réserve doivent se conformer aux mêmes règles d'éligibilités que les athlètes concurrents, tel que décrit au paragraphe **C. Admission des athlètes**.

H. PÉRIODE DE QUALIFICATION

Date	Échéance
28 mai 2018 - 27 mai 2020	Période de qualification olympique pour le Mountain Bike
28 mai 2018 - 27 mai 2019	Période durant laquelle les résultats comptent pour le classement par nation UCI par du 28 mai 2019
28 mai 2019 - 27 mai 2020	Période durant laquelle les résultats comptent pour le classement par nation UCI par du 28 mai 2020
28 août - 1 septembre 2019	Championnats du Monde Mountain Bike UCI 2019 - Mont-Sainte-Anne (CAN)
2019	Championnats continentaux, Afrique (à confirmer) Championnats continentaux, Amérique (à confirmer) Championnats continentaux, Asie (à confirmer)
15 janvier 2020	Date limite à laquelle les CNO devront avoir soumis leurs demandes de places sur invitation à la commission tripartite
28 mai 2020	Publication du classement de qualification olympique UCI
5 juin 2020	Date limite à laquelle l'UCI informera les CNO/fédérations nationales des places qui leur ont été attribuées
20 juin 2020	Date limite à laquelle les CNO devront avoir confirmé à l'UCI qu'ils utiliseront les places allouées
A confirmer	Réattribution par l'UCI des places de quota inutilisées
6 juillet 2020	Date limite d'inscription par sport pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020
24 juillet - 9 août 2020	Jeux Olympiques de Tokyo 2020